

REPERES POUR L'EVALUATION DU PROFESSEUR

PREAMBULE

Le collège des IA-IPR de l'Académie d'Orléans-Tours a élaboré un document commun d'inspection conforme aux textes de la circulaire 97-123 du 23 mai 1997 parue au BO n° 22 du 29 mai 1997 « Mission du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel » et de la note de service n° 2005-089 du 17 juin 2005 parue au BO n° 25 du 30 juin 2005 « Missions des Inspecteurs d'Académie – Inspecteurs Pédagogiques Régionaux et des Inspecteurs de l'Education Nationale ».

Ce document qui rappelle les attentes institutionnelles pourra être complété par l'indication de priorités propres à chaque discipline. En fonction du contexte, l'inspecteur sera amené à insister sur certains de ses aspects pour l'évaluation de l'enseignant.

Ce document sera diffusé dans tous les établissements dès le début de l'année scolaire et porté à la connaissance de chaque professeur.

	Capacités à	Compétences
RESPON- SABILITE DANS LA CLASSE	Connaître sa discipline	Connaître les enjeux de la discipline et les grands débats qui la traversent Maîtriser les contenus scientifiques actualisés des programmes Connaître les approches didactiques de sa discipline Articuler sa discipline avec les autres domaines d'enseignement
	Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage	En relation avec les programmes et les textes officiels : - identifier les compétences attendues des élèves - se fixer des objectifs et construire des progressions adaptées - élaborer et mettre en œuvre des activités variées propres à atteindre ces compétences
	Conduire la classe	Motiver les élèves et les rendre actifs Organiser les échanges au sein de la classe Identifier les difficultés des élèves et valoriser leurs réussites S'adapter à des situations pédagogiques imprévues Gérer l'espace et le temps Exercer son autorité avec équité
	Évaluer des compétences et des savoirs	Concevoir une démarche d'évaluation en cohérence avec les apprentissages et les objectifs de formation et la mettre en œuvre pour : - réguler les apprentissages - valider les acquis - noter les performances
RESPON- SABILITE DANS L'ETABLIS- SEMENT	S'impliquer dans l'établissement	Contribuer au projet disciplinaire Travailler en équipes pédagogique et éducative Prendre une part active à l'orientation des élèves Établir des relations avec les partenaires extérieurs Connaître le projet d'établissement et y intégrer son action
RESPON- SABILITE AU SEIN DU SYSTEME EDUCATIF	Situer son action dans le cadre de la mission du service public	Transmettre aux élèves le sens et la portée des valeurs qui sont à la base de nos institutions et les préparer au plein exercice de la citoyenneté Agir avec équité dans le respect de la diversité des élèves
	Contribuer au fonctionnement et à l'évolution du système éducatif	Satisfaire aux obligations de service Répondre aux sollicitations institutionnelles : - dispositifs conduisant à la délivrance des diplômes - formation initiale et continue des personnels de l'Education Nationale - groupes académiques ou nationaux Concevoir et/ou mettre en œuvre des dispositifs innovants pertinents
ANALYSER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE		Analyser sa pratique dans la classe, dans l'établissement, au sein du système éducatif Identifier ses besoins de formation afin d'engager les démarches visant à les satisfaire Analyser son parcours professionnel